

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

L'an deux mille quatorze et le 27 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 17 juin 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M.PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M.YVAN NAVARRO), M. ANDRE PAULHIAC (POUVOIR donné à M.JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé : M. DOMINIQUE GIRONNET

M.DENIS MOLET a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/098

Objet : Adoption d'une Charte Ville de l'Union/Handicap

La commune de l'Union, en reconnaissant la citoyenneté et l'égalité des chances, s'inscrit dans une démarche en direction d'une plus grande autonomie de la personne handicapée. La Ville s'engage dans la recherche de réponses adéquates et effectives correspondant aux besoins des personnes concernées afin qu'elles puissent participer comme tout un chacun à la vie dans sa cité. Il s'agit d'un engagement citoyen collectif et participatif destiné à lever les obstacles environnementaux.

Cette Charte signée en partenariat avec des associations unionaises et nationales impliquées dans cette action sociale fera l'objet d'un suivi et d'un rapport régulier.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter la Charte Ville Handicap qui a pour objectif une plus grande accessibilité à tous les services et équipements de la ville, une circulation facilitée en tous lieux ainsi qu'un soutien pour l'intégration et la participation des personnes handicapées à la vie de la commune. Cette Charte est jointe à la présente délibération.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter les dispositions de la Charte Ville de l'Union/Handicap.

- Transmis le 02 JUIL. 2014
- Affiché le 02 JUIL. 2014



Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ

